



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle municipale de l'Hôtel de ville, le lundi 8 mars 2021 à compter de 19 h sous la présidence du maire, monsieur Régent Bastien.

Sont présents à cette séance ordinaire :

Madame Solange Castilloux, conseillère
Madame Nathalie Castilloux, conseillère
Monsieur Henri Alain, conseiller
Monsieur Florian Duchesneau, conseiller
Monsieur Hébert Huard, conseiller
Monsieur Roméo Briand, conseiller

Est également présent :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance est tenue publiquement suite aux recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Florian Duchesneau**, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue publiquement sous les recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Vu les recommandations de la Santé publique, vingt-trois (23) personnes pourront assister à cette séance du Conseil municipal qui, sera également diffusée sur le site internet de la Ville, sur Facebook ainsi que sur le poste 4 de la télévision communautaire Télévag.

2021-03-46

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers et à Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier.

2021-03-47

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

2021-03-48

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
 - Remerciements du Collectif Aliment-Terre

- Nouvelle date pour la vaccination, communiqué
 - Fondation Baie-des-Chaleurs
 - Sûreté du Québec (mois de mars, prévention contre la fraude)
 - Mise en berne du drapeau – Victimes du Covid-19 (11 mars 2021 – volée de cloches à l'église Notre-Dame de Paspébiac)
5. Approbation des procès-verbaux antérieurs
 - Séance ordinaire du 8 février 2021
 6. Administration générale et finances
 - 6.1 Adoption des comptes à payer
 - 6.2 Suivi du budget
 7. Affaires des contribuables
 8. Collectif Aliment-Terre – Journée nationale des cuisines collectives 2021
 9. Contrat de service professionnel – Ressources humaines Lambert
 10. Achat de mobilier urbain – Hôtel de ville
 11. Appel à projets – Écobâtiment accompagnement structurant PHENIX – Projet bâtiments durables pour les aînés
 12. Demande d'autorisation à la CPTAQ – Roy Blais Inc.
 13. Demande d'autorisation à la CPTAQ – Éric Grenier
 14. Adoption du Règlement de contrôle intérimaire
 15. Contrat de service professionnel – Étude de sécurité – 2 traverses de chemin de fer
 16. Paiement pour frais légaux St-Onge & Assels, avocats – Dossier 104782-1859023 au montant de 8 268,59 \$
 17. Service professionnel – Camping Paspébiac-sur-Mer – Devis champ d'épuration
 18. Appel d'offres « Les Monticoles » - Construction d'un entrepôt et aménagement au gazebo, phase 1, partie 1
 19. Dons
 - Fabrique de St-Pie X
 20. Rapport des conseillers
 21. Affaires nouvelles
 22. Période de questions
 23. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

- Remerciements du Collectif Aliment-Terre
- Nouvelle date pour la vaccination, communiqué
- Fondation Baie-des-Chaleurs
- Sûreté du Québec (mois de mars, prévention contre la fraude)
- Mise en berne du drapeau – Victimes du Covid-19 (11 mars 2021 – volée de cloches à l'église Notre-Dame)
- Communiqué – Nouvelles dates de vaccination

2021-03-49

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal antérieur de la séance suivante soit approuvé tel que rédigé :

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2021

Conformément à l'article 333 alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé de la lecture des procès-verbaux, des copies ayant été remises à chaque membre du conseil plus de 24h avant la séance.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

2021-03-50

6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les comptes à payer pour le mois de février 2021 d'un montant de **502 644,12 \$** soient approuvés pour paiement.

2021-03-51

6.2 SUIVI DU BUDGET

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le rapport « État des activités financières » en date du 28 février 2021 soit adopté.

7. AFFAIRES DES CONTRIBUABLES

2021-03-52

8. COLLECTIF ALIMENT-TERRE – JOURNÉE NATIONALE DES CUISINES COLLECTIVES 2021

ATTENDU QUE les cuisines collectives favorisent une saine alimentation et une meilleure qualité de vie pour les personnes;

ATTENDU QUE les cuisines collectives œuvrent en promotion de la santé et sont une initiative visant le mieux-être des citoyennes et citoyens des collectivités;

ATTENDU QUE les cuisines collectives luttent contre la pauvreté et adhèrent à la déclaration des droits de l'homme mettant de l'avant : « le droit d'accès à un

approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif, à coût raisonnable et acceptable, et à un pouvoir d'achat adéquat en tout temps et en toute dignité »;

ATTENDU QUE les cuisines collectives font la promotion de l'autonomie alimentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Paspébiac proclame, par la présente, le 26 mars, Journée nationale des cuisines collectives.

Tout au long de l'année 2021, la Ville encouragera les concitoyennes et concitoyens à prendre conscience que l'alimentation est un droit humain.

2021-03-53

9. CONTRAT DE SERVICE PROFESSIONNEL – MANDAT RESSOURCES HUMAINES LAMBERT

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, Monsieur Daniel Langlois est en période probatoire depuis le 29 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite recevoir un avis d'une firme de professionnel en ressources humaines afin de mettre fin ou de poursuivre la période probatoire du poste de directeur général;

CONSIDÉRANT la proposition faite par Monsieur Daniel Langlois pour la réévaluation du traitement accordé au poste de « Directeur général » qu'après analyse du dossier par une approche d'évaluation à 360°;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE MANDATER le maire, Monsieur Régent Bastien, à conclure un contrat de service professionnel avec la firme de ressources humaines Lambert dans le présent dossier pour un montant de 5 920 \$ taxes en sus et frais afférents.

2021-03-54

10. ACHAT DE MOBILIER URBAIN – HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE le mobilier urbain à l'hôtel de Ville a besoin d'être renouvelé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE MANDATER la direction générale à faire les démarches nécessaires à l'achat de mobilier urbain pour les locaux de l'hôtel de Ville moyennant une somme d'environ 12 954,46 \$ taxes en sus.

2021-03-55

11. APPEL À PROJETS – ÉCOBÂTIMENT ACCOMPAGNEMENT STRUCTURANT PHENIX – PROJET BÂTIMENTS DURABLES POUR LES AÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE le Québec est l'une des sociétés où le vieillissement de la population est le plus marqué dans le monde;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités rurales connaîtront une hausse significative du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Paspébiac faisant partie de la MRC de Bonaventure est directement touchée par le vieillissement démographique et qu'elle doit intervenir dans différents domaines entre autres celui de l'habitation;

CONSIDÉRANT QUE le programme « Municipalités, amies des aînés » (MADA) vise à aider les municipalités et les MRC;

CONSIDÉRANT QUE Écobâtiment offre plusieurs formules d'accompagnement classées en deux grandes catégories : les accompagnements **structurants** et **ponctuels** et qu'une entente est intervenue entre Écobâtiment dans le cadre du projet QADA;

CONSIDÉRANT les incitatifs financiers;

CONSIDÉRANT QU'avec les accompagnements structurants « PHÉNIX » on peut explorer le potentiel de conversion d'un bâtiment existant en bâtiment durable destiné à des occupants âgés, incluant la faisabilité spatiale et fonctionnelle;

CONSIDÉRANT le type d'accompagnement technique de Phénix dont la municipalité de Paspébiac avec une population de moins de 14 999 habitants et d'une participation du ministère de la Santé et des Services sociaux d'un montant de 6 563 \$ qui représente 70% de financement et celle de la municipalité de Paspébiac avec une participation financière de l'ordre de 2 813 \$ représentant 30 % du financement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

QUE la Municipalité de Paspébiac souhaite participer à ce programme afin d'explorer le potentiel de conversion de l'église anglicane en bâtiment durable destiné à des occupants âgés;

DE DÉSIGNER Madame Chantal Robitaille, directrice du service Culture à la ville de Paspébiac à faire les démarches et à mener toutes les actions nécessaires pour le dépôt d'une demande d'appel à projets et à signer tout document relatif à cette demande.

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à Madame Chantal Robitaille, directrice de la culture.

Monsieur Florian Duchesneau, conseiller n'est pas d'accord sur ce point.

2021-03-56

12. DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – ROY BLAIS INC.

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse veut présenter une demande de renouvellement à la CPTAQ concernant la décision # 409458 qui prend échéance en février 2021;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'autorisation concerne l'exploitation d'une sablière avec chemin d'accès et procédé de concassage, de tamisage et l'entreposage temporaire d'agrégat;

CONSIDÉRANT les décisions antérieures positives de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé par la demanderesse se trouve dans un secteur où l'usage des terres est agricole;

CONSIDÉRANT le fait que l'activité a cours depuis 1978 et que la demande est conforme au règlement de zonage 2009-325 actuellement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Florian Duchesneau** et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande d'autorisation faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par Roy Blais Inc.

2021-03-57

13. DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – ÉRIC GRENIER

CONSIDÉRANT la demande d'usage autre qu'agricole déposé pour la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot portant le numéro 5 576 592 situé sur la 6^e Ave Ouest de Paspébiac;

CONSIDÉRANT l'article 105 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la demande présentée est conforme à la réglementation municipale;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
et résolu à xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx des conseillers

QUE le conseil municipal appuie la demande d'usage autre qu'agricole déposé pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 576 592.

D'ANNULER cette résolution.

2021-03-58

14. ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉIMAIRE

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 112 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1), le conseil d'une municipalité peut interdire les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les demandes d'opérations cadastrales et les morcellements de lots faits par aliénation;

CONSIDÉRANT QUE ce pouvoir ne peut être exercé par la Ville de Paspébiac que dans le cadre d'un processus de modification ou de révision de son plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a entamé une phase de révision de son plan d'urbanisme le 14 août 2018 et que le processus de révision en est un exhaustif nécessitant l'apport de ressources professionnelles en urbanisme et la consultation de la population et des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 112 et 112.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville de Paspébiac souhaite adopter une résolution de contrôle intérimaire afin de modifier temporairement son plan d'urbanisme sur les dispositions afférentes aux sujets suivants :

- d'une part, les conditions d'implantation des enseignes autonomes sur son territoire;
- d'autre part, les types de clôtures prohibés;
- d'autre part, les types de fondations autorisées pour les bâtiments principaux.

CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières années, la Ville a reçu plusieurs demandes de citoyens concernant les sujets précédemment mentionnés;

CONSIDÉRANT QUE l'application des normes en vigueur peut entraîner des problématiques d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac pourrait recevoir des demandes de permis pour des projets touchant en tout ou en partie aux sujets mentionnés précédemment;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac désire modifier sa réglementation pour qu'elle soit plus harmonieuse avec la réalité du territoire;

- d'une part, les conditions d'implantation des enseignes autonomes sur son territoire et notamment l'article 144 - Enseignes commerciales du Règlement de zonage 2009-325 afin d'autoriser la projection au sol des enseignes à une distance minimale de un (1) mètre des limites latérales et arrière de terrain et de deux (2) mètres de la limite avant d'un terrain;
- d'autre part, les types de clôtures prohibés et notamment l'article 66 - Implantation de clôture, haie ou muret du Règlement de zonage 2009-325 afin d'ajouter une disposition interdisant les clôtures électriques, les clôtures de barbelée ou tout autre type de clôture pouvant causer des blessures à l'intérieur du périmètre urbain et dans toute zone à dominance résidentielle;
- d'autre part, les types de fondations autorisées pour les bâtiments principaux et notamment l'article 14 – Fondations du Règlement de construction 2009-327 afin de permettre l'utilisation de pieux vissés d'ingénierie pour un projet de construction de bâtiment principal lorsque le projet est approuvé par un professionnel accrédité membre de l'Ordre des architectes, de l'Ordre des ingénieurs ou de tout autre ordre professionnel régissant un professionnel compétent en la matière;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Simon Carrothers, coordonnateur de projets et du service de l'urbanisme a été mandaté par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 de par sa résolution portant le numéro 2020-12-352 afin de proposer au conseil municipal des projets de règlements de contrôle intérimaire conformément aux objectifs et priorités établis par le conseil, et ce, dans les limites des délais fixés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le greffe n'a reçu aucune demande d'information lors de la période de consultation écrite ouverte au public;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le règlement de contrôle intérimaire tel que présenté.

2021-03-59

15. CONTRAT DE SERVICE PROFESSIONNEL – ÉTUDE DE SÉCURITÉ – 2 TRAVERSEES DE CHEMIN DE FER

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet FIMEAU (80 %)-TAPU (50 %) St-Pie X/3^e avenue Est, les ingénieurs de Transports Québec responsables de la réhabilitation du chemin de fer, nous ont confirmé que 2 analyses de sécurité sont requises pour l'autorisation des scénarios d'aménagement des passages à niveau qui intègrent le sentier polyvalent;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a fait la demande d'appel d'offres auprès de 3 firmes spécialisées;

CONSIDÉRANT les propositions reçues et conformes;

- Hatch : 24 846 \$;
- Aecom : Offre non reçue;
- X-Rail : 7 833 \$ (taxes en sus)

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée avec le consultant Tetra Tech QI et la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RETENIR la soumission de la firme X-Rail pour un montant de 7 833 \$ (taxes en sus).

2021-03-60

16. PAIEMENT POUR FRAIS LÉGAUX ST-ONGE & ASSELS, AVOCATS – DOSSIER 104782-1859023 AU MONTANT DE 8 268,59 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu de l'étude St-Onge & Assels, avocats, la note d'honoraires professionnels pour frais légaux dans le présent dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ÉMETTRE un chèque via le service de la comptabilité au montant de **8 268,59 \$** afin de couvrir les frais légaux pour services rendus dans le présent dossier.

2021-03-61

17. SERVICE PROFESSIONNEL – CAMPING PASPÉBIAC-SUR-MER – DEVIS CHAMP D'ÉPURATION

CONSIDÉRANT l'état actuel du champ d'épuration du Camping municipal;

CONSIDÉRANT les normes environnementales en lien avec l'utilisation du site des campeurs (aspect patrimonial et bord de mer);

CONSIDÉRANT les problèmes connus de colmatage du champ d'épuration depuis quelques années;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MANDATER monsieur Christian Bourque, directeur du sport et des activités récréatives à recevoir les services d'une firme professionnelle qui fournira à la Ville les devis et les permis requis pour la réfection et mise aux normes du champ d'épuration.

2021-03-62

18. APPEL D'OFFRES « LES MONTICOLES » - CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT ET AMÉNAGEMENT AU GAZEBO, PHASE 1, PARTIE 1

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MANDATER monsieur Christian Bourque, directeur des sports et des activités récréatives à lancer un appel d'offres pour la revitalisation phase 1, partie 1 du Centre de plein air « Les Monticoles » pour la construction d'un entrepôt et aménagement au gazebo dont voici une brève description du projet :

- Déplacer la remise existante (8'x8'x8') et construction d'un nouvel entrepôt (16'x24') muni d'un atelier isolé;
- Construction d'un abri en haut de la remontée mécanique. Emplacement à définir sur le site;
- Rénovation du gazebo existant et construction d'une terrasse sur 4 côtés;
- Aménagement d'un stationnement et accès piétons
- L'adjudication du contrat est conditionnelle à ce que la Ville de Paspébiac reçoive un droit de passage ou puisse obtenir le terrain sur lequel les équipements seront construits.

2021-03-63

19. DONS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville contribue financièrement à cet organisme pour 2021

- Fabrique de St-Pie X : **100 \$** (feuillet paroissial)

20. RAPPORT DES CONSEILLERS

Madame Solange Castilloux

- Projet participatif : ± 10 000 \$, 1^{ière} édition, début avril 2021

Madame Nathalie Castilloux

- Rencontre – service incendie
- Dossier sur l'Office d'habitation sur la rue Maldemay
- Budget participatif
- Projet des aînés - CISSS

Monsieur Henri Alain

- Négociations de la convention collective

Monsieur Florian Duchesneau

- Réunion (s) avec le comité consultatif d'urbanisme

Monsieur Hébert Huard

- Enseignes à l'entrée de la Ville
- Habitations populaires : 6 logements sur la rue Maldemay (gens de Paspébiac)
- 12 logements ont été réparés

Monsieur Roméo Briand

- Projet de logements sur la rue Day et la 3^e avenue Ouest
(1^{ière} étape et 2^e étape : 184 ménages pour 249 personnes) âgées entre 65 et 80 ans –
54% des personnes sont intéressées à y habiter.

21. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

23. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-03-64

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée. Il est 20 h 13.

Régent Bastien, maire

Daniel Langlois, directeur général et greffier